

EXTRAIT DE PROCES VERBAL

De l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 01/2022/AUM relatif aux prestations de Gardiennage, de Sécurité et de surveillance des locaux de l'Agence Urbaine de Marrakech

Le 26/09/2023 à 10 heures, la commission d'appel d'offres, conformément à la décision n° 04 de l'ordonnateur en date du 11 Août 2023, composée comme suit :

- Said BELGADA, Chef du Département des Affaires Juridiques et Foncières, Président suppléant ;
- Monsieur El Mehdi DARMOUCH, Représentant du Ministère de l'Economie et des Finances, Contrôleur d'Etat, membre ;
- Hicham AIT OMGHAR, Chef du Département Administratif et Financier, membre ;
- M. Ahmed FARHI, Chef de la Division des Etude générales, membre ;
- M. Jamal EL GHALI, Chef de la Division des Affaires Juridiques, membre ;
- M. Karim ZIZA, Chargé du Service Equipement, membre ;

S'est réunie au siège de l'Agence Urbaine de Marrakech, en vue de procéder à l'ouverture des plis afférents à l'appel d'offres ouvert cité ci-dessus.

Conformément à l'avis publié dans :

Les journaux suivants :

- Le Matin N° 17807 du 28 Août 2023
- العلم N° 25596 du 28 Août 2023
- * le portail marocain des marchés publics :
 - marchespublics.ma en date du 28 Août 2023
- * le site de l'Agence Urbaine de Marrakech :
 - www.aumarrakech.ma en date du 28 Août 2023

A l'ouverture de la séance, le président dépose sur portail des marchés publics, à savoir :

- SEPRET le 25-09-2023 à 12 :26 ;
- CABINET TOPO BENHIBA le 25/09/2023 à 21 :00 ;
- ETAFAT le 26/09/2023 à 9 :59.
- Liste des concurrents admissibles sans réserve :
 - SEPRET ;
 - CABINET TOPO BENHIBA ;
- Liste des concurrents admissibles avec réserves :
 - Aucun
- Liste des concurrents écartés :
 - Néant.

La séance publique est alors reprise et le président donne lecture de la liste des concurrents admissibles cités ci-dessus, et procède à l'ouverture des enveloppes contenant les offres financières

des concurrents admis. Il donne lecture des actes d'engagement et des bordereaux des prix, comme suit :

Nom des concurrents	Montant des actes d'engagement (en DHS TTC)	Montant des bordereaux des prix
SEPRET	708 000 .00	708 000 .00
CABINET TOPO BENHIBA	600 00.00	600 000.00

A l'issu de l'examen des offres financière, la commission écarte :

- o La société ETAFAT.

La commission procède ensuite au classement des offres des concurrents retenus comme suit :

Liste des concurrents	Montant de l'offre	Classement
SEPRET	708 000,00	1
CABINET TOPO BENHIBA	600 00,00	2

La commission décide de proposer au Maitre d'Ouvrage de retenir l'offre de La société **SEPRET** pour un montant de **708 000,00 DH TTC (Sept Cent Huit Mille dirhams toutes taxes comprises)**.

**Le Président suppléant
de la commission d'ouverture des plis
Signé : Said BELGADA**

